

DOCUMENT A CONSERVER PAR LES FAMILLES

SERVICE INFIRMERIE

INFORMATIONS AUX PARENTS CONCERNANT LES RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Nous vous rappelons que tout problème médical concernant votre enfant, et nécessitant la prise de traitement quotidien ou ponctuel doit nous être signalé. Vous pouvez le signaler sous enveloppe à l'attention de l'infirmière, ou me contacter par mail à l'adresse suivante :

infirmierie.0300047n@ac-montpellier.fr

Tout traitement doit être déposé à l'infirmierie avec l'ordonnance de référence sans laquelle celui-ci ne pourra être délivré. Les élèves ne doivent en aucun cas garder des médicaments sur eux, et toute automédication est interdite.

Un **PAI (projet d'accueil individualisé)** peut être fait à votre demande, en ce qui concerne les traitements réguliers, (allergies, crises d'asthme), ou les aménagements pédagogiques et de vie scolaire.

Le PAI consiste à rédiger la conduite à tenir et les médicaments à donner à votre enfant en cas de problème le concernant, et les aménagements à prévoir. Ces informations sont ensuite transmises aux professeurs concernés et à la vie scolaire.

Nous vous remercions d'être vigilant et de ne pas hésiter à nous contacter.

L'infirmierie est un lieu d'accueil et d'échange où tous les élèves peuvent se rendre pour rencontrer, l'infirmière scolaire, quel que soit le problème de santé, physique ou psychologique.

L'infirmière participe à la réussite scolaire de l'élève et permet son retour rapide en cours. Elle travaille en interdisciplinarité et si la situation le justifie, elle pourra prendre conseil auprès de ses collègues (assistante sociale, CPE, etc.) toujours dans le respect du secret professionnel.

Nous vous remercions d'être vigilant et de ne pas hésiter à nous contacter.

Les Infirmières Scolaires